



Perturbation de la réception de la TNT

Comment communiquer une perturbation de la réception de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) aux différents acteurs de la diffusion.

Qui contacter en cas de mauvaise réception de la TNT ?

Les téléspectateurs, les collectivités locales et les professionnels doivent contacter l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) qui est l'organisme public chargé de prendre, conjointement avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), les mesures nécessaires pour garantir aux téléspectateurs une bonne réception des signaux de télévision hertzienne terrestre.

Le rôle de l'ANFR est de recevoir et enregistrer les réclamations des usagers, déterminer si elles sont recevables, identifier l'origine des éventuels brouillages ou perturbation et dans la mesure du possible, trouver une solution au problème.



ANFR

0 970 818 818

(appel non surtaxé)

Lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et
de 13 h à 17 h

www.recevoirlatnt.fr



Déploiement des réseaux de téléphonie mobile et perturbations TNT

Le déploiement des réseaux de téléphonie mobile (4G, 5G) peut affecter la réception des chaînes de la TNT.

Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place auprès des téléspectateurs qui doivent contacter l'ANFR pour en bénéficier.

TDF

Pour signaler un problème sur un des émetteurs de TDF un questionnaire de dysfonctionnement est disponible 24/24 et 7/7 sur internet à l'adresse :

www.diffusion.tdf.fr

Les questionnaires sont examinés tous les jours et une intervention est déclenchée si nécessaire. Une réponse est apportée par courriel.

0 892 350 949

(0,40 €/min)

Towercast

Pour signaler un problème sur un des émetteurs ou sur un multiplex diffusé par la société Towercast

www.towercast.fr

0 825 625 625

(0,20€/min)